

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017

Délibération n°1

**L'an deux mille dix-sept et le premier septembre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Michel NORE, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé, CHALARD Patrick.

Excusé : Mr CORSI Clément.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

### **Motion pour le maintien des moyens d'assurer les services publics périscolaires**

L'école primaire Marcel Balny de Thuret, commune de moins de 1000 habitants, compte 150 élèves dont plus de 30 viennent des communes voisines. 130 enfants utilisent chaque jour les services périscolaires ce qui montre leur intérêt et leur nécessité pour les familles.

La décision du gouvernement, mi-août, de ne pas reconduire les contrats aidés et de stopper tout recrutement rend impossible l'organisation d'une rentrée scolaire sereine.

Quatre salariées étaient en emploi aidé sur 14 salariés travaillant dans l'école (agent maternel) ou en périscolaire. Deux ont trouvé du travail dès leur sortie du dispositif après un parcours de formation réussi (BAFA puis CQP animation périscolaire pour l'une, BAFA et préparation au concours d'ATSEM pour l'autre) ; deux étaient à renouveler dont une engagée dans une formation CAP Petite Enfance assurée par le GRETA de Riom-Volvic débutant le 6 septembre.

Les élus ont toujours accompagné et financé les formations qualifiantes des personnels en contrat aidé pour leur permettre d'accroître fortement leurs compétences et de les valider par un diplôme reconnu.

Ils continueront de le faire dans le cadre de ce type de contrat pour réellement permettre à des personnes éloignées de l'emploi de repartir professionnellement de manière positive.

Leur remplacement à l'identique nécessiterait une augmentation de la masse salariale de 35 000 € qui est insupportable pour le budget communal qui subit déjà les baisses successives des dotations.

La perte de ces emplois aidés mutualisés pour trois d'entre eux avec la Communauté de communes Plaine Limagne pour l'ALSH extrascolaire rend le travail de valorisation et de professionnalisation de ces emplois caduc et rend quasi impossible ce partenariat pourtant très efficace.

**Le conseil municipal de Thuret, réuni en mairie ce vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 20h30 en réunion extraordinaire, demande expressément aux services de l'État de prendre en compte l'impossibilité qu'il a d'assurer la rentrée dans ces conditions imposées au dernier moment : l'organisation des temps périscolaires du matin et du soir, de la pause méridienne et des repas, et des TAP.**

**Le conseil municipal de Thuret demande à l'État les moyens financiers nécessaires et pérennes au fonctionnement de ses services liés à l'école publique.**

Le conseil municipal de Thuret décide de créer trois postes en contrat ultra-court de 15 jours pour faire face à l'urgence de la rentrée.

Fait et délibéré en Mairie,  
Les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,  
Pierre LYAN